
Politiques terminologiques — Élaboration et mise en œuvre

Terminology policies — Development and implementation

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[oSIST ISO/DIS 29383:2019](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/63dd579d-5139-4c55-9008-6bb1bce30592/osist-iso-dis-29383-2019)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/63dd579d-5139-4c55-9008-6bb1bce30592/osist-iso-dis-29383-2019>



iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[oSIST ISO/DIS 29383:2019](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/63dd579d-5139-4c55-9008-6bb1bce30592/osist-iso-dis-29383-2019)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/63dd579d-5139-4c55-9008-6bb1bce30592/osist-iso-dis-29383-2019>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2020

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office

Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8

CH-1214 Vernier, Genève

Tél.: +41 22 749 01 11

E-mail: copyright@iso.org

Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Aménagement linguistique et aménagement terminologique	4
4.1 Généralités.....	4
4.2 Aménagement linguistique.....	4
4.3 Aménagement terminologique.....	5
5 Formulation et mise en œuvre d'une politique terminologique	6
6 Processus d'élaboration d'une politique terminologique	7
6.1 Modèle de processus d'élaboration d'une politique terminologique.....	7
6.2 PHASE I – Évaluation des besoins.....	8
6.2.1 Évaluation des environnements linguistique et terminologique.....	8
6.2.2 Documents d'évaluation.....	9
6.2.3 Consultation des parties prenantes.....	10
6.2.4 Organisation d'une procédure de consultation à l'échelle communautaire/ organisationnelle.....	10
6.3 PHASE II – Formulation et approbation de la politique.....	10
6.3.1 Généralités.....	10
6.3.2 Finalisation de la proposition de politique terminologique.....	11
6.3.3 Coordination de l'aménagement terminologique avec d'autres politiques d'aménagement stratégiques.....	11
6.3.4 Plan de mise en œuvre.....	11
6.3.5 Présentation de la politique finale et du plan de mise en œuvre.....	12
6.3.6 Décision d'approbation des documents de politique terminologique et du plan de mise en œuvre finaux.....	12
6.4 PHASE III – Mise en œuvre.....	13
6.4.1 Généralités.....	13
6.4.2 Gestion de la mise en œuvre.....	13
6.4.3 Planification opérationnelle et organisationnelle de la mise en œuvre.....	13
6.4.4 Stratégie de publicité et de promotion.....	13
6.5 PHASE IV – Mise à jour de la politique.....	14
Annexe A (informative) Outils d'analyse des parties prenantes	16
Annexe B (informative) Exemples de catégories d'utilisateurs et de scénarios d'utilisation de politique terminologique	17
Bibliographie	21

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant : www.iso.org/iso/fr/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 37, *Langage et terminologie*, sous-comité SC 1, *Principes et méthodes*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 29383:2010), qui a fait l'objet d'une révision technique.

Par rapport à l'édition précédente, les principales modifications ont les suivantes :

- termes et définitions mis à jour en fonction de nouvelles éditions des normes de référence ;
- processus d'élaboration d'une politique terminologique révisé ;
- exemples et scénarios d'utilisation de politique terminologique mis à jour.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Introduction

Le présent document est destiné aux décideurs politiques travaillant dans différents environnements, allant des institutions d'aménagement linguistique aux organismes à but lucratif.

Les exigences relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique terminologique peuvent différer dans ces environnements ainsi que d'un cas à l'autre. Deux situations ne sont jamais exactement identiques et de même dans un contexte apparemment homogène, chaque politique terminologique est nécessairement unique et personnalisée. Par conséquent, le présent document est destiné à fournir des recommandations relatives aux principes généraux applicables à la conception d'une politique spécifique adaptée à un ensemble de circonstances et de besoins spécifiques. Il recommande à cet effet différentes actions qui se sont révélées utiles dans diverses situations. Certaines de ces recommandations sont essentielles dans tout environnement politique, tandis que d'autres peuvent ne pas être toujours pertinentes.

Les politiques terminologiques peuvent prendre des formes très diverses en fonction du contexte. Dans un contexte national, une politique terminologique peut prendre la forme d'un document juridique ou d'une politique informationnelle. Dans le même ordre d'idées, la politique terminologique au sein d'une grande organisation non gouvernementale ou intergouvernementale peut être compliquée, car elle doit traiter une situation politique très complexe et différents niveaux d'interopérabilité (culturel, politique, sémantique, etc.). Dans les entreprises privées et les organisations plus petites, une politique terminologique prend souvent la forme de lignes directrices sur la gestion terminologique, le déroulement du travail et l'utilisation d'une technologie pour assister cette gestion ; ces lignes directrices sont généralement présentées dans un document succinct qui souvent ne fait même pas référence en soi à la terminologie. Les distinctions entre ces lignes directrices varient et certains éléments impératifs dans une entreprise, communauté ou organisation peuvent ne pas être applicables dans d'autres. Compte tenu de l'interconnexion toujours plus importante des initiatives publiques et privées, du degré élevé de diversité des entités organisationnelles ou institutionnelles et de l'évolution rapide des environnements, il est utile de regrouper tous les éléments en cause dans une seule norme.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/63dd579d-5139-4c55-9008-6bb1bce30592/osist-iso-dis-29383-2019>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

oSIST ISO/DIS 29383:2019

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/63dd579d-5139-4c55-9008-6bb1bce30592/osist-iso-dis-29383-2019>

Politiques terminologiques — Élaboration et mise en œuvre

1 Domaine d'application

Le présent document fournit aux décideurs politiques des gouvernements, de l'administration, des organisations à but non lucratif et des organisations à but lucratif des lignes directrices et une méthodologie d'élaboration et de mise en œuvre d'une stratégie politique exhaustive concernant l'aménagement et la gestion terminologique.

Le présent document définit des concepts clés et décrit des scénarios et des environnements susceptibles de nécessiter différents types de politiques terminologiques. Il place également les politiques terminologiques dans le contexte élargi de cadres institutionnels stratégiques.

2 Références normatives

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 1087:2019, *Travail terminologique et science de la terminologie — Vocabulaire*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions de l'ISO 1087 ainsi que les suivants, s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes :

- ISO Online browsing platform : disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp> ;
- IEC Electropedia : disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org/>.

3.1

aménagement terminologique

travail terminologique (3.14) visant à développer, améliorer, mettre en œuvre et diffuser la terminologie d'un domaine ou d'un sujet

Note 1 à l'article: L'aménagement terminologique implique tous les aspects du travail terminologique et a notamment pour objectif la maîtrise du vocabulaire par le biais des documents normatifs du type thésaurus et normes de terminologie.

[SOURCE: ISO 1087:2019, 3.5.3]

3.2

politique terminologique

ensemble de principes et de stratégies servant de base à l'élaboration et à la réglementation de la terminologie pour une ou plusieurs langues ou un ou plusieurs domaines spécifiques

3.3

mise en œuvre d'une politique terminologique

ensemble d'activités destiné à l'exécution d'une *politique terminologique* (3.2)

3.4
ressource terminologique
ensemble de données terminologiques
EDT

ensemble d'articles terminologiques

Note 1 à l'article: Les ressources terminologiques peuvent être au format papier ou électronique, par exemple dictionnaires ou *glossaires* papier, CD, DVD, bases de données ou banques de données terminologiques.

[SOURCE: ISO 1087:2019, 3.7.1]

3.5
norme linguistique

ensemble de conventions linguistiques considéré comme la norme partagée par une *communauté linguistique* (3.10)

Note 1 à l'article: Il peut exister plusieurs types de variations (tels que les dialectes) dont les conventions s'écartent de la norme linguistique.

Note 2 à l'article: Différentes normes linguistiques peuvent également s'appliquer à la même langue (par exemple, lorsque la même langue est utilisée dans différents pays, comme l'anglais britannique et l'anglais américain, etc.).

3.6
aménagement linguistique

ensemble d'activités impliquant des mesures visant à influencer sur la fonction, la structure ou l'acquisition d'une langue ou d'une variété de langue au sein d'une *communauté linguistique* (3.10)

3.7
aménagement du statut

partie de l'*aménagement linguistique* (3.6) qui concerne la désignation officielle d'une langue et la réglementation de son statut dans une *société de manière générale* ou dans certains domaines ou contextes

iteh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
63151 ISO/DIS 29383-2019
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/63dd579d-5139-4c55-9008-6bb1bce30592/osist-iso-dis-29383-2019>

3.8
aménagement du corpus

partie de l'*aménagement linguistique* (3.6) qui concerne l'élaboration et la normalisation d'une langue

Note 1 à l'article: L'aménagement du corpus comprend la normalisation et la consignation de l'orthographe, l'élaboration d'une variété standard, de règles de grammaire et de ponctuation ainsi que l'élaboration d'un système d'écriture et d'un lexique (y compris un lexique spécialisé).

3.9
aménagement de l'acquisition

partie de l'*aménagement linguistique* (3.6) qui concerne les objectifs, les stratégies et les méthodologies applicables à l'enseignement et à l'apprentissage institutionnalisés des langues dans une société

Note 1 à l'article: L'aménagement de l'acquisition peut inclure l'usage de langues officielles, minoritaires, majoritaires ou apparentées, ou encore de langues véhiculaires internationales.

3.10
communauté linguistique

communauté de personnes définie par l'utilisation commune de *normes linguistiques* (3.5) partagées et par des spécifications culturelles

Note 1 à l'article: Les communautés linguistiques ne sont pas nécessairement confinées dans des limites géopolitiques et peuvent être réparties dans plusieurs *localités* (3.17), parfois éloignées, dans une même région, un même pays, un même continent ou dans le monde entier.

[SOURCE: ISO 16354:2013, 3.1.11, modifiée - Définition et Note 1 à l'article substantiellement modifiées, exemple supprimé.]

3.11 informations complémentaires IC

informations données en complément de celles décrites dans les articles terminologiques et partagées dans l'ensemble de données terminologiques (3.13)

Note 1 à l'article: Hiérarchies de domaines, descriptions d'institutions et références bibliographiques.

[SOURCE: ISO 16642:2017, 3.2, modifiée - Entrée Note 1 à l'article transformée en « exemples » ; « références aux corpus de textes » retirées des exemples.]

3.12 langue de spécialité langue pour des buts spécifiques LBP

langue utilisée dans la communication entre experts dans un domaine et caractérisée par l'utilisation de moyens d'expression linguistiques spécifiques

Note 1 à l'article: Les moyens d'expression linguistiques spécifiques englobent toujours une terminologie et une phraséologie propres au domaine et peuvent également présenter des traits stylistiques ou syntaxiques spécifiques.

[SOURCE: ISO 1087:2019, 3.1.9]

3.13 ensemble de données terminologiques EDT

ressource constituée de concepts et de leurs désignations, accompagnés de métadonnées et d'informations documentaires y afférentes

[SOURCE: ISO 16642:2017, 3.21, modifiée « entrées terminologiques » remplacées par « concepts et désignations ».] <https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/63dd579d-5139-4c55-9008-6bb1bce30592/osist-iso-dis-29383-2019>

3.14 travail terminologique

activité portant sur la systématisation de la collecte, de la description, du traitement et de la présentation des concepts et de leurs désignations

Note 1 à l'article: Le travail terminologique s'effectue de préférence sur la base de principes et méthodes reconnus. Le travail terminologique comprend l'extraction de termes, l'harmonisation des concepts, l'harmonisation des termes et la terminographie.

[SOURCE: ISO 1087:2019, 3.5.1, modifiée - Notes 1 et 2 à l'article d'origine remplacées par une nouvelle Note 1 à l'article.]

3.15 gestion de la terminologie

ensemble de méthodes de collecte, de tenue à jour et d'accès aux données terminologiques

3.16 système de gestion de la terminologie

outil logiciel spécialement conçu pour la collecte, la tenue à jour et l'accès aux données terminologiques

[SOURCE: ISO 1087:2019, 3.6.13, modifiée - Mention « avec une structure de métadonnées » supprimée après « outil logiciel ».]

3.17 particularités locales

combinaison unique de paramètres spécifiant la langue, la zone géographique et d'autres préférences culturelles, administratives ou techniques d'une communauté donnée

[SOURCE: ISO 22274:2013, 3.20]

4 Aménagement linguistique et aménagement terminologique

4.1 Généralités

L'aménagement linguistique est un concept plus large que l'aménagement terminologique et qui couvre l'aménagement du statut, du corpus et de l'acquisition. Ce processus est souvent associé à l'aménagement au niveau gouvernemental, mais peut également être mis en œuvre par des organisations non gouvernementales, des entreprises privées et des particuliers, car les objectifs de l'aménagement linguistique peuvent être divers. L'aménagement du statut implique notamment l'adoption d'une ou de plusieurs langues (minoritaires) officielles ou non officielles, de la langue nationale, d'une langue de communication ou d'une langue d'enseignement ainsi que la détermination des fonctions de ces langues. L'aménagement du corpus constitue ensuite la composante essentielle de la mise en œuvre des langues déterminées au cours de l'aménagement du statut.

Dans ce cas, l'aménagement du corpus se concentre sur l'élaboration des langues choisies, ce qui peut être réalisé par la graphisation. Le processus de graphisation implique l'élaboration, la sélection et la modification des conventions orthographiques d'une langue. Outre la graphisation, l'aménagement du corpus implique également la normalisation de l'orthographe et une modernisation qui se concentre sur l'enrichissement lexical de la langue générale et du vocabulaire technique. Ces processus donnent souvent lieu à de nouvelles ressources linguistiques (par exemple, glossaires et termes techniques) qui visent à assurer la qualité et la cohérence dans la manière dont la terminologie est utilisée dans des communautés linguistiques ou des domaines particuliers. L'aménagement du corpus fait donc partie intégrante de l'aménagement linguistique, qui englobe l'aménagement terminologique. Les politiques terminologiques sont élaborées au cours de cette phase d'aménagement.

L'aménagement de l'acquisition est ensuite essentiel pour garantir que ce qui a été élaboré au cours de l'aménagement du corpus est introduit dans la société au niveau national ou local par l'intermédiaire des systèmes d'éducation, allant des écoles primaires aux universités et aux médias. Autrement dit, la mise en œuvre et l'utilisation de nouvelles ressources linguistiques ont lieu au cours de l'aménagement de l'acquisition.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/63dd579d-5139-4c55-9008-6bb1bce30592/osist-iso-dis-29383-2019>

4.2 Aménagement linguistique

L'aménagement linguistique implique des efforts intentionnels d'un gouvernement, d'une agence ou d'une autre entité afin d'influencer sur la fonction, la structure ou l'acquisition d'une langue ou d'une variété de langue dans un certain domaine ou au sein d'une communauté linguistique. L'aménagement linguistique intègre une combinaison d'approches, telles que :

- la détermination du statut d'une langue dans une société de manière générale ou dans un domaine ou contexte particulier (aménagement du statut) ;
- la codification linguistique d'une langue en vue d'établir une norme linguistique, l'élaboration de ressources linguistiques (incluant les corpus de textes, les corpus de parole, les données lexicographiques et, dans une certaine mesure, les ressources terminologiques), l'élaboration ou la consignation de traditions ou de sources littéraires (aménagement du corpus) ;
- l'élaboration d'une politique d'enseignement et d'apprentissage de la langue (aménagement de l'acquisition) ;
- des stratégies de traduction, etc.

Par conséquent, l'aménagement linguistique se concentre principalement sur l'élaboration volontaire d'une langue afin d'améliorer la communication au sein d'une communauté linguistique ou d'une société de manière générale, ou encore de renforcer le statut de la langue d'une communauté linguistique existante au sein d'une communauté plus importante.

4.3 Aménagement terminologique

L'aménagement terminologique donne lieu au développement de ressources qui visent à soutenir la représentation des connaissances d'un domaine (concepts) et l'utilisation de cette représentation afin de garantir une communication fluide et efficace au sein du domaine et entre les domaines, incluant :

- l'élaboration de la terminologie ;
- l'utilisation, la documentation, la consignation et le traitement de la terminologie ;
- le transfert de connaissances ;
- le transfert de la terminologie (par exemple, au cours de la formation ou de l'enseignement et de l'apprentissage par le biais de la langue d'enseignement) ;
- la mise en œuvre de la terminologie (par exemple, par l'intermédiaire de la technologie ou des médias) ;
- la traduction, l'interprétation et la localisation.

Les conventions de représentation conceptuelle spécifiques au domaine peuvent comprendre non seulement des représentations linguistiques des concepts (telles que des termes et des appellations), mais aussi plusieurs types de représentations non linguistiques de concepts (signes graphiques, formules, symboles alphanumériques, illustrations, schémas, icônes, gestuelles, etc.). Ces représentations non linguistiques doivent également être prises en compte.

Il convient que l'aménagement terminologique se fonde autant que possible sur la norme linguistique existante. La norme linguistique est une forme standard de la langue utilisée par tous les groupes et secteurs d'une communauté linguistique ou d'un groupe de communautés linguistiques d'un pays ou d'une région. Les modèles de communication de certains domaines peuvent ne pas se conformer exactement à la norme linguistique de la langue générale dont ils sont issus ou dans laquelle ils s'inscrivent (par exemple, les sciences biologiques, la chimie).

L'aménagement terminologique doit se conformer aux besoins et aux exigences de domaines et applications spécifiques, incluant :

- un niveau approprié d'abstraction (par exemple, formules chimiques) ;
- des règles strictes de formation de termes (par exemple, nomenclatures biologiques) ;
- une langue restreinte avec un haut niveau de normalisation (par exemple, communication des risques, industrie aéronautique, communication militaire) ;
- un fort taux de synonymie (par exemple, ingénierie, sciences sociales, économie, sciences humaines, etc.) ;
- les tabous culturels (par exemple, soins de santé, prévention des maladies/épidémies) ;
- les variations régionales et les variations de registre (par exemple, avis publics).

La langue de spécialité a une forte influence sur la langue générale et vice-versa. Il existe de très nombreux recoupements entre l'aménagement linguistique et l'aménagement terminologique. L'aménagement linguistique inclut l'élaboration du lexique (y compris du lexique spécialisé) d'une langue. Parallèlement, la communication d'un domaine comporte une majeure partie de termes, c'est-à-dire que le lexique spécialisé d'une langue particulière se compose principalement de représentations linguistiques de concepts.

L'aménagement terminologique représente également un enjeu particulier pour les langues pluricentriques, telles que l'anglais, l'allemand ou le français, qui sont des langues officielles ou d'État dans plusieurs pays de cultures et de systèmes juridiques très différents. Dans le domaine juridique en particulier, les langues pluricentriques et leur traitement dans le travail terminologique constituent un élément fondamental pour le transfert approprié des connaissances et la sécurité juridique.

L'aménagement terminologique peut faire partie d'autres activités d'aménagement, telles que :

- l'aménagement informationnel (par exemple, gestion des connaissances, stratégies d'information et de documentation) ;
- l'aménagement de l'éducation (par exemple, maternelle, primaire, secondaire et supérieur) ;
- l'aménagement scientifique et académique ou de l'innovation ;
- l'aménagement des technologies de l'information et de la communication (TIC) ; et
- l'aménagement marketing (par exemple, d'une entreprise).

L'aménagement terminologique est également crucial dans les domaines suivants :

- éducation scientifique secondaire et supérieure, et formation professionnelle ;
- ingénierie des connaissances (technologies du langage humain) ;
- industrie environnementale, du tourisme et du voyage ;
- administration et administration en ligne ;
- gestion de la communication d'entreprise (formulaires et documents officiels) ;
- gestion de la santé et des risques ;
- communication juridique (législation et traités) ;
- communication et marketing (affichage) ;
- publications scientifiques ou techniques, guides d'utilisation, brochures ; et
- industrie de la traduction

L'aménagement terminologique est utilisé afin d'élaborer et de normaliser la terminologie et la phraséologie terminologique à l'appui de ce qui précède, ainsi que de garantir une communication spécialisée et un transfert de connaissances globaux efficaces.

5 Formulation et mise en œuvre d'une politique terminologique

Il convient que l'aménagement terminologique donne lieu à la production de politiques terminologiques exhaustives et intégratives qui répondent aux exigences et satisfont aux besoins spécifiques de l'environnement et du domaine. Le degré de précision des détails est déterminé par la portée, la finalité et le contexte de la politique. Les politiques terminologiques concernent souvent l'harmonisation des politiques qui se recoupent ou qui sont contradictoires.

Les politiques terminologiques efficaces sont :

- basées sur des preuves (il convient que les décisions relatives aux recommandations politiques se fondent sur des faits recueillis au cours de la phase d'évaluation des besoins) ;
- visionnaires (vision à long terme) (il convient qu'une politique terminologique soit alignée sur l'orientation et les objectifs stratégiques d'une organisation ou d'un pays) ;
- basées sur des normes et sur le management de la qualité (il convient que la politique à élaborer tienne compte des normes terminologiques et des systèmes de management de la qualité déjà en place) ;
- soutenues par l'encadrement supérieur (approche descendante : lorsque les cadres supérieurs donnent l'orientation de la politique) ; participatives (approche ascendante : implique l'engagement des parties prenantes et des spécialistes afin d'obtenir leur adhésion à l'orientation de la politique)